

SUIVI MÉDICAL

# PARTICIPATION AUX CAMPAGNES DE VACCINATION

(EN LIEN AVEC L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE)



## CONTEXTE

Dans le cadre de leurs missions, les services de santé au travail participent à la mise en œuvre de la politique vaccinale. L'action de l'APST41 peut prendre différentes formes :

- information et sensibilisation des salariés et des entreprises,
- prescription et/ou réalisation des vaccinations.

## OBJECTIFS ET DEROULEMENT

### • Pour les salariés

Lors des visites médicales, sensibiliser les salariés et au besoin prescrire les vaccins nécessaires.

### • Pour les entreprises

Les professionnels de santé de l'APST41 peuvent sous conditions participer à une campagne de vaccination organisée par l'entreprise.

### • Dans le cadre des campagnes nationales (exemple Covid19)

Les professionnels de santé de l'APST41 peuvent contribuer si besoin à des actions de santé publique initiées par le Ministère de la Santé.

## Offre socle

*Compris dans la cotisation*

## Pour qui ?

Tous les salariés et employeurs des structures adhérentes à l'APST41.



## Intervenants

Médecin du travail ou infirmière en santé travail.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez directement votre service de santé au travail.

## POUR COMPLÉTER

-  [Flyer "Suivi individuel santé travail des salariés"](#)
-  [Flyer "Suivi individuel santé travail des apprentis"](#)



"Je peux demander conseils aux professionnels de santé de l'APST41".

## CONTACTEZ-NOUS :

02 54 52 41 41  
 convocationsblois@apst41.fr  
 convocationscontres@apst41.fr  
 convocationsvendome@apst41.fr  
 convocationsromo@apst41.fr